



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/917
8 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 8 NOVEMBRE 1996, ADRESSÉE AU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Les membres du Conseil de sécurité se félicitent des propositions que vous formulez dans votre rapport daté du 17 octobre 1996 (S/1996/858) concernant la nature de l'aide que la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria (MONUL) pourrait apporter au processus de paix au Libéria. Ils continuent à craindre, toutefois, que les conditions qui règnent au Libéria ne se prêtent pas pour le moment à la mise en oeuvre de ces propositions, vu la persistance de l'insécurité dans certaines régions du pays.

Les membres du Conseil vous encouragent donc à prendre toutes les dispositions voulues pour donner suite à ces propositions, y compris l'examen des méthodes employées dans d'autres opérations de maintien de la paix. Le Conseil considère comme entendu que vous suivrez de près la situation au Libéria et ne déploierez le personnel et les ressources logistiques supplémentaires qu'en exige leur mise en oeuvre que lorsque les factions auront pris des mesures concrètes pour s'acquitter des engagements qu'elles ont contractés en vertu du calendrier révisé de l'Accord d'Abuja.

Les membres du Conseil vous prient de les tenir informés de l'évolution de la situation, dans le cadre de votre prochain rapport, ou plus tôt, si besoin est.

Le Président du Conseil de sécurité

(Signé) Nugroho WISNUMURTI
